
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 11 juillet 2012

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Yvan BOURGEOIS - Gilbert PILLOUD – Romain GRAVIER – Pierre GAGNIERE - Gilbert SUIFFET – Annick TOURT - Christelle ZAPILLON – Sébastien PEANT

Procurations de : Cécile BURDIN à Jean-Pierre JORCIN - Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – Bérengère BOCH à Sébastien PEANT -

Secrétaire de séance : Christelle ZAPILLON

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 mai 2012**

Remarque d'Yvan Bourgeois sur le stationnement rue des jardins : une réunion sera organisée afin de mettre en place un plan de stationnement et de circulation.

➤ **Compte-rendu de délégation d'attributions**

Le 12/06/2012 :

- Renonciation au droit de préemption – Bien situé 59 rue du Mont-Cenis (parcelle D 1609).
- Renonciation au droit de préemption – Bien situé 50 rue du Mont-Cenis (parcelles D 714, 715 et 716).

Le 11/07/2012 :

- Renonciation au droit de préemption – Bien situé Résidence les Valmonts.

➤ **Demandes de subventions**

○ *Restauration intérieure de l'Eglise, Tranche conditionnelle 1*

Afin de poursuivre ce programme de restauration de l'intérieur de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption dont la tranche ferme vient de débuter, le conseil municipal décide de poursuivre en 2013 le projet par la tranche conditionnelle 1 (bas côtés est, chapelle est, transept est et chapelle des fonds baptismaux) et sollicite les subventions possibles auprès de l'Etat (DRAC) et du Département de la Savoie, selon le plan de financement ci-après :

↳ Subvention Etat	40 %	167 332.72 €
↳ Subvention Département	14 %	58 566.45 €
↳ Autofinancement	46 %	192 432.62 €

○ *Travaux forêt*

Il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, parcelle 7, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2012 : crochitage mécanique, arrachage des cépées d'aulne vert pour permettre l'installation des semis de mélèzes. Le montant estimatif des travaux est de 6 805 € HT subventionnés à hauteur de 1 200 € par le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal approuve le projet de travaux en forêt et sollicite l'aide du Conseil Régional.

○ *Chaudière granulés bois Centre médical*

Deux devis ont été établis pour le remplacement de la chaudière centre médical par une chaudière granulés bois. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général.

○ *Création de places de stationnement le long de la RD902*

Compte tenu d'un grand nombre de dossiers en attente de financement, le Département n'est pas en mesure de subventionner en 2012 la création des places de stationnement le long de la RD 902 dans le cadre des amendes de police. Le conseil municipal décide de renouveler cette demande de subvention en 2013.

➤ **Refuge 23**

Suite à la demande de Monsieur et Madame Yannick FILLIOL d'acheter ce bâtiment, un accord de principe avait été donné lors de la réunion du 29 mai à condition de conserver le refuge dans son identité.

Les demandeurs ont confirmé leur projet de création d'une ferme auberge. Une estimation va être demandée au service des domaines avant de fixer le prix.

➤ **Terrains**

Combe Sainte Marie : Lors de la réunion du 26 mai 2011 le principe d'une opération foncière avait été retenu pour répondre à la demande de Monsieur ROSSI en vue de construire des garages lieudit « La Combe Sainte Marie ». Le document d'arpentage a été réalisé, le conseil décide de l'opération suivante : Vente à la SCI rue Monge de 743 m² La Combe de sainte Marie à 1.08 € le m² et acquisition de 805 m² à Herbefin à 1€. 1 abstention, 1 non.

Mathieu DEYMONNAZ : recherche un terrain à louer pour stocker du matériel (2 remorques). En attendant la révision du PLU et la réalisation de locaux dans cette zone, le conseil propose la mise à disposition d'un terrain vers la STEP (à délimiter en fonction de ce qui est déjà loué) au prix de 15€ par an.

Chalet GAUDEMET : Madame Brigitte BASDEVANT GAUDEMET propriétaire du chalet, souhaite acquérir la parcelle D.1448 de 127 m² appartenant à la commune et située entre sa propriété et la rue des Ruchers. Le conseil municipal se prononce favorablement et propose le prix de 18.49 € le m² (prix pratiqué dans le secteur des Ruchers actualisé).

Direction Générale des Finances Publiques : la proposition de revalorisation triennale du loyer du Centre des Finances Publiques de Lanslebourg à 4 100 € par an à compter du 1^{er} mai 2012 fera l'objet d'un avenant que le Maire est autorisé à signer.

➤ **Taxe de séjour**

Le conseil municipal décide de reverser 50% du produit de la taxe de séjour à l'OTI, déduction faite des 10% de la taxe de séjour départementale. Cette décision est conditionnée à la signature de la convention relative à la mise à disposition des salles de l'espace Val Cenis Vanoise.

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Carole MEUNIER, Directrice de l'Auberge de Jeunesse de Val Cenis qui sollicite que soit étudiée la possibilité de prévoir une catégorie d'hébergement intermédiaire avec un tarif différent de celui des hébergements de catégorie supérieure.

Après débat, le conseil décide des tarifs suivants pour la taxe de séjour à la nuitée :

- 0.90 € la nuitée pour les hébergements classés 2*, 3*, 4 *

- 0.75 € la nuitée pour les hébergements 1* et non classés

- 0.20 € la nuitée pour le camping.

D'autre part, Carole MEUNIER regrette certains désagréments au hameau des Champs, notamment :

- Problèmes de déneigement l'hiver, route verglacée,
- Circulation des camions de chantier dans le hameau, alors qu'ils pourraient utiliser l'autre route,
- Déchets de chantier de la résidence Flambeau.

➤ **Personnel communal**

Le conseil municipal sollicite l'avis du CTP pour mettre en place des autorisations spéciales d'absence.

➤ **Rapport sur le prix et la qualité de l'eau**

Pour 2011, le prix de l'eau est stable et la qualité est bonne. Le rendement du réseau est meilleur qu'en 2010.

Suite à un problème électrique à la station de pompage, la pompe a dû être changée. La nouvelle pompe a également subi un dommage consécutif à un même problème électrique. Il faudra faire le point avec Aqualians pour déterminer les causes du problème et comment y remédier.

➤ **Demande d'installation animation « Bungee Trampoline »**

Un accord est donné à Pierre MARTINEAU et Christophe SERVOL pour l'installation d'une animation « Bungee Trampoline » sur la Place de Val Cenis et au Mont Cenis (en fonction des conditions météo) au cours de l'été 2012.

➤ **Questions diverses.**

Exposition maison franco-italienne : Madame Carolyn VIRGILIA de BRUS sollicite une participation aux frais de transport pour la mise en place d'une exposition à la maison franco italienne.

Le conseil donne son accord pour participer à hauteur de la moitié soit 188€.

Sylvain GRAVIER : a subi une perte de foin suite à la pose de l'hélicoptère du PGHM sur son terrain aux Champs qui sert occasionnellement de DZ. Le conseil propose de lui verser une indemnité pour perte de fourrage de 0.15 € le m² pour une surface de 400 m².

Camping : Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier d'Olivier GRAND, gérant du camping.

Celui-ci indique que le reclassement 2* a induit une perte de 12 emplacements afin de répondre aux nouvelles normes.

Le rafraîchissement des sanitaires serait un plus (note propreté et entretien), la peinture commence à s'écailler.

Le classement étant valable 5 ans, le conseil propose d'échelonner des petits travaux d'entretien afin de rénover les sanitaires.

Amicale des Sapeurs Pompiers : ils souhaitent organiser un thé dansant à l'automne. Le prix pour la location est le même que celui fixé pour les associations locales soit 150 € (+ éventuellement 80 € pour la cuisine).

Demande d'acquisition d'un refuge au Mont Cenis : seul le refuge 6 reste propriété de la commune. Accord si restauration à l'identique. Toutefois, bien informer les demandeurs des problèmes liés à l'eau, l'assainissement, et l'électricité.

Travaux de l'école : sont prévus pour cet été la peinture de la cuisine et du bureau ainsi que la réparation de l'appentis en bois.

Spectacles à l'auditorium : Pas suffisamment de publicité, mettre l'accent sur la communication.

Le Chalp : Louis GRAVIER a mis une chaine ce qui empêche l'accès au poteau incendie et le retournement des camions. Voir comment permettre un bon fonctionnement du secteur.

Camping cars : Bien qu'une signalétique interdisant le stationnement des campings cars dans le village ait été mise en place, ils ne peuvent être verbalisés car il manque le panneau d'entrée d'agglomération lorsqu'on arrive du Mont Cenis. Voir pour le faire remettre au plus vite.

Poteaux téléphone à enlever le long de la RD 1006.

Atelier communal : le permis de construire a été déposé.

Mur de Sainte Marie : l'entreprise TPLP doit intervenir prochainement.

Réunion CCHMV : Présentation d'un projet par le Club des Sports à l'ordre du jour.

Nettoyage clocher : comment monter ? Certaines lauzes sont déplacées. Echelle de pompier 22 m ou nacelle Bob Rénovation.

La séance est levée à 0 h 05.